



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Séance du 04 JUIN 2026 à 18 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
10	16	12

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Charlotte VADEBLE

Administrateurs présents : Jean-Pierre SERRUS, Charlotte VADEBLE, Claire SCHAAF, Solange GHAOUI, Alix DIOP, Maria RAT, Yvette AGARD, Katia MARTINEZ, Nabila RAMDANI, Jean-Marie LEBRE

Administrateurs ayant donné pouvoir : Ludovic JEAN à Charlotte VADEBLE, Lydie MILAD à Claire SCHAAF

Administrateurs absents : Florence LECOCQ, Karine FRASCA, Laurence CHRISTOPHE, Denise LA ROCCA

Délibération N°26/07

OBJET : COMPTE DE GESTION RÉSIDENCE AUTONOMIE OUSTAOU

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Le Président réintègre la séance et reprend la présidence.

Le Compte de gestion est édité par le comptable public. Il doit correspondre au compte administratif établi par l'ordonnateur.

Le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2025, et a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

L'examen des sections financières met en évidence les mouvements suivants :

- **Recettes d'exploitation** : Elles progressent de près de 60 000 €. Cette dynamique positive est portée par l'amélioration constante du taux de remplissage de la structure ainsi que par la régularisation de restes à recouvrer sur les exercices antérieurs.
- **Dépenses de fonctionnement** : La section affiche une trajectoire à la baisse, consécutive à l'arrêt de la location immobilière de la résidence, mesure de saine gestion prise pour des motifs d'optimisation fiscale.
- **Résultats** : Le résultat comptable de clôture présente un déficit de 4 147 €. Il est souligné que ce solde négatif est purement formel puisqu'il absorbe l'effacement de 100 000 € de subvention. Les résultats réels de gestion de la résidence Oustaou pour l'année 2025 s'avèrent donc hautement satisfaisants.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget annexe « Résidence autonomie

REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (11) et 1 abstention (Maria RAT),

CONSTATE que les résultats du compte de gestion sont strictement identiques à ceux du compte administratif.

APPROUVE le Compte de gestion 2025 dressé par le comptable public pour le budget annexe « Résidence autonomie Oustaou »

AUTORISE le Président à signer le compte de gestion 2025

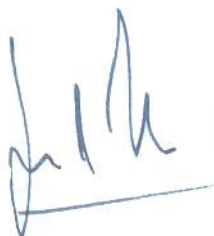
PRÉCISE que le compte de gestion et ses annexes sont jointes à la présente délibération.

PRÉCISE que la note de synthèse brève et synthétique prévue à l'article L 2313-1 du CGCT est jointe à la délibération relative au compte financier unique de la commune délibérée précédemment lors de la même séance du Conseil d'Administration.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Charlotte VADEBLE



Acte rendu exécutoire

Après télétransmission le 15/06/26

Publication/notification le 15/06/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2026

Application agréée E-legalite.com